



94 rue du Maréchal Foch
45370 CLERY-SAINT-ANDRE
Téléphone : 02 38 46 98 98
Télécopie : 02 38 46 98 99

Courriel : dgs@clery-saint-andre.com
Site internet : <http://www.clery-saint-andre.com>

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 Février 2015

Compte-rendu
(Sous réserve de son approbation à la prochaine séance de conseil municipal)

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 16 FÉVRIER 2015.

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le onze février deux-mil quinze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le seize février deux mil quinze, à dix-neuf heures.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Janvier 2015.
- Tirage au sort – Jury d'assises de l'année 2016.
- Vote du Compte de Gestion 2014 du Comptable Public.
- Vote du Compte Administratif 2014.
- Affectation de résultats.
- Vote des taux d'imposition communaux des taxes locales.
- Attributions de subventions aux associations pour l'année 2015.
- Examen du Budget Primitif 2015.
- Aménagement d'un dortoir pour l'école maternelle.
- Étude de faisabilité – halle du marché hebdomadaire.
- Étude de faisabilité – réaménagement de la bibliothèque municipale.
- Demandes de subventions.
- Ajustement d'un tarif municipal voté pour 2015.
- Création d'une régie municipale pour la restauration scolaire.
- Modifications du tableau des effectifs du personnel communal.
- Renouvellement de l'adhésion à l'assurance groupe du CDG-FPT pour le personnel communal.
- Vie des commissions municipales.
- Information et échanges sur l'avenir de l'intercommunalité.
- Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.
- Informations diverses.
- Questions des membres du Conseil Municipal.

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h. 03.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. Monsieur Olivier JOUIN n'est pas sûr d'avoir compris si le projet de halle sur la Place Charles-de-Gaulle est abandonné ou non. Monsieur le Maire confirme que la décision n'est pas prise et que ce point est à l'ordre du jour de la présente réunion.

Cette précision étant apportée, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le compte-rendu de la précédente séance.

1 - Tirage au sort – Jury d'assises de l'année 2016.

Madame Sylvie THIÉRY, Adjointe au Maire, explique qu'il convient de procéder, comme chaque année, au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des membres de la liste provisoire annuelle servant à constituer le Jury Criminel pour l'année

2016. Elle expose au Conseil Municipal les conditions de ce tirage au sort, en application de l'article 261 du Code de Procédure Pénale. Neuf noms sont à tirer à partir de la liste électorale valide à ce jour. Ne peuvent être acceptés, les noms des personnes nées après le 31 Décembre 1992.

Une fois ces conditions rappelées, Madame Nicole DESSIAUME, Messieurs Daniel ZONCA et Gabriel PINSARD, Conseillers Municipaux, procèdent à ce tirage au sort. Sont désignés :

| |
|-------------------------|
| M. Jean-Michel MONTIGNY |
| Mme Monique TOURNIER |
| M. Romain GUELLIER |
| Mme Pierrette HAGE |
| Mme Gwénaëlle BOUCHETTE |
| M. Clément BOUDHOULALL |
| M. Michel LE MOIGN |
| M. Olivier DURAND |
| M. Yves JOURDAIN |

2 - Vote du Compte de Gestion 2014 du Comptable Public.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal, le Compte de Gestion du Comptable Public, pour l'année 2014. Il est, en tous points, identique, en termes et en chiffres, au Compte Administratif 2014 de la Commune. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

3 - Vote du Compte Administratif 2014.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune, pour l'année 2014, tel qu'il a été examiné en Commission « Finances », lors de sa réunion du 10 Février 2015.

Section de Fonctionnement :

L'ensemble des recettes de fonctionnement pour l'année 2014, s'élève à 2 570 475, 66 Euros.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement, pour l'année 2014, s'élève à 2 129 813, 56 Euros.

L'excédent de la section de fonctionnement est donc de 440 662, 10 Euros.

Section d'Investissement :

L'ensemble des recettes d'investissement pour l'année 2014, s'élève à 1 481 555, 06 Euros.

L'ensemble des dépenses d'investissement pour l'année 2014, s'élève à 991 637, 20 Euros.

L'excédent de la section d'investissement est donc de 489 917, 86 Euros.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Claude BOISSAY, président de séance, pour le vote de ce compte administratif. Comme le règlement l'exige, Monsieur le Maire sort de la Salle du Conseil Municipal, afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur ces comptes. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014.

4 - Affectation de résultats.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal, le résultat de l'exercice à affecter dans les comptes de l'année 2015 :

Nous avons l'autorisation de Madame la Comptable Publique, de procéder à cette reprise de résultats.

| | |
|--|------------------------|
| Total des recettes de fonctionnement 2014 : | + 2 570 475, 66 € |
| Total des dépenses de fonctionnement 2014 : | - 2 129 813, 56 € |
| Reprise du résultat de fonctionnement 2013 : | <u>+ 200 385, 09 €</u> |
| Résultat de clôture 2014 (fonctionnement) : | + 641 047, 19 € |

| | |
|---|------------------------|
| Total des recettes d'investissement 2014 : | + 1 481 555, 06 € |
| Total des dépenses d'investissement 2014 : | - 991 637, 20 € |
| Reprise du résultat d'investissement 2013 : | <u>- 736 290, 79 €</u> |
| Résultat de clôture 2014 (investissement) : | - 246 372, 93 € |

| | |
|--|--------------------------|
| Résultat de clôture 2014 (investissement) : | - 246 372, 93 € |
| Prise en compte des restes-à-réaliser recettes : | + 544 969, 00 € |
| Prise en compte des restes-à-réaliser dépenses : | <u>- 1 193 109, 17 €</u> |
| Besoin de financement incluant les R.A.R. : | - 894 513, 10 € |

| | |
|--|---------------|
| Affectation du résultat de fonctionnement en investissement (article 1068) : | 641 047, 19 € |
| Report en section de fonctionnement : | 0 € |

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé de 641 047, 19 €,
le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 641 047, 19 € en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir une partie du besoin de financement de la section d'investissement et de ne rien reporter en section de fonctionnement du budget 2015.

5 - Vote des taux d'imposition communaux des taxes locales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les projets de taux d'imposition communaux qui sont proposés inchangés par rapport à l'an dernier. La Commission « Finances », lors de sa réunion du 10 Février 2015, a été consultée.

Les taux d'imposition pour 2015, adoptés à l'unanimité, par le Conseil Municipal, sont établis comme suit (inchangés depuis 2010) :

| | |
|---------------------------------|---------|
| TAXE D'HABITATION : | 13,71 % |
| TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI : | 22,01 % |
| TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI : | 41,21 % |

6 - Attributions de subventions aux associations pour l'année 2015.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, donne lecture devant le Conseil Municipal, du tableau des subventions aux associations, au titre de l'année 2015, qui s'élève à un montant global de 57 012 euros, telles qu'elles sont proposées dans le projet de Budget Primitif. Il est annexé au présent compte-rendu.

La Commission « Finances », lors de sa réunion du 10 Février 2015, a procédé à l'examen de ces propositions d'attributions de subventions.

Monsieur Olivier JOUIN regrette la diminution des subventions accordées aux associations, alors qu'il ne constate pas de diminution des recettes de fonctionnement dans le projet de budget.

Monsieur Alain DIET rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement diminuera de 40 000 € en 2015, et encore autant, sur 2016 et sur 2017. Cependant, cette diminution est masquée cette année par le transfert de dépenses et de recettes préalablement attribuées à la caisse des écoles.

Monsieur le Maire précise qu'il participe très souvent à des assemblées générales d'associations, lorsqu'on l'y invite, et que ce message est très bien entendu des associations, à l'image de l'A.A.S.C., par exemple.

Mme Laurence HUME, MM. Claude BOISSAY, Grégory BUBENHEIMER, Gérard CORGNAC, Alain GRILLON, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Thierry TELLIER, membres du bureau d'associations subventionnées, ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association qui les concerne.

Le Conseil Municipal délibère en faveur de ces propositions, par douze voix « pour » et trois abstentions (Mmes MARTIN, SAINTON, M. PINSARD).

7 - Examen du Budget Primitif 2015.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal le contenu du Budget Primitif de la Commune, qui a été étudié par la Commission des Finances, lors de sa réunion du 10 Février 2015.
Le Conseil Municipal est invité à voter ce budget par chapitres.

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses, à la somme de 2 603 774, 00 €uros.

Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses, à la somme de 2 196 154, 10 €uros.

A noter que ce projet de budget 2015 est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Janvier 2015, allant même au-delà des projets annoncés comme budgétisables, il y a un mois.

Monsieur Olivier JOUIN, en complément de son intervention précédente sur la diminution des subventions aux associations, regrette que ce ne soit pas sur l'article « Fêtes et Cérémonies » que la diminution de 3 000 € ait été appliquée. Pour ce qui est de l'investissement, il demande pourquoi le « P.P.I. Voiries » n'envisage pas de traiter sérieusement une rue, plutôt que d'intervenir modestement sur plusieurs.

Monsieur Alain GRILLON indique que le traitement global d'une rue (exemple la rue des Bonshommes) coûte à elle-seule 300 000 € à 400 000 € et anéantirait la capacité d'investissement de la commune, pour tous les autres projets municipaux.

Monsieur le Maire exprime son agacement en entendant les propos de Monsieur JOUIN, alors même que les 70 000 € investis en 2014, sur la première année du « P.P.I. Voiries » ont permis d'intervenir dans onze rues différentes, avec des retours globalement favorables de la part des citoyens.

Monsieur Olivier JOUIN demande une précision sur la ligne d'investissement « Les Hauts Bergerêts » et son financement par un P.U.P.

Monsieur Alain DIET précise que la Commune a conclu un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) avec la SAFIM (aménagement du nouveau quartier des Hauts-Bergerêts) qui prévoit que l'aménagement du Chemin des Bergerêts et son débouché sécuritaire sur la rue de Saint-André, seront pris en charge financièrement par l'aménageur, malgré la maîtrise d'ouvrage communale, et cela jusqu'à un peu plus de 277 000 €. Cette première tranche de travaux, si elle est techniquement nécessaire, consisterait à anticiper les travaux de « fond-de-forme », afin de faciliter l'accès aux chantiers privés de construction des maisons individuelles.

Monsieur Gabriel PINSARD pense que la somme de 277 000 € sera insuffisante.

Le Conseil Municipal adopte ce projet de budget primitif, par 19 voix « pour » et 4 abstentions (Mmes MARTIN, SAINTON, MM. JOUIN et PINSARD).

Parallèlement à ce vote du Budget, le Conseil Municipal, délibère en faveur du renouvellement de l'allocation de Noël aux agents communaux pour l'année 2015, ainsi que l'indemnité du comptable public pour l'année 2015.

8 – Aménagement d'un dortoir pour l'école maternelle.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de l'Action Scolaire, informe le Conseil Municipal, que le groupe de travail *ad hoc*, composé des membres de la Commission « Action Scolaire » (élus, D.D.E.N., deux délégués de parents d'élèves et une personnalité qualifiée), associés aux trois membres de la Commission d'Appel d'Offres, s'est réuni le 19 Décembre 2014, pour l'ouverture des plis relative au marché public à procédure adaptée, puis le 16 Janvier 2015, pour l'analyse des offres et les propositions d'attribution des marchés, pour l'aménagement d'un dortoir pour l'école maternelle.

Quarante entreprises ont présenté une offre, réparties entre les sept lots.

En application de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Janvier 2015, Monsieur le Maire a attribué les marchés publics, sur la base des propositions retenues par le groupe de travail *ad hoc* décrit ci-avant. Ce qui donne :

| Lot | Entreprise | Ville | Montant TTC (incluant les options retenues) |
|---|---|------------------------------|--|
| 1 – Démolitions – Gros œuvre | JALICON <i>dont probable sous-traitance à venir</i> | Ingré (45) | 85 036, 73 € |
| 2 – Charpente bois – Étanchéité | PROUST <i>dont probable sous-traitance à venir</i> | Josnes (41) | 14 298, 32 € |
| 3 – Menuiseries extérieures et intérieures | DELARUE | Semoy (45) | 41 473, 06 € |
| 4 – Plâtrerie - isolation | R.I.V.L. | Villerable (41) | 7 060, 03 € |
| 5 – Plomberie sanitaire – Chauffage central | HERVÉ THERMIQUE | Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) | 11 034, 66 € |
| 6 – Électricité | ÉLECTIC | Ingré (45) | 7 692, 71 € |
| 7 – Peinture – Sols souples | ASSELINE | Saint-Cyr-en-Val (45) | 20 388, 15 € |
| TOTAL T.T.C. : | | | 186 983, 66 € |

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

9 - Étude de faisabilité – halle du marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 10 Décembre 2011, le Conseil Municipal a attribué à la société OXYLIUM, d'Orléans, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement de la Place Charles-de-Gaulle. A ce jour, une partie des honoraires de cette mission n'a pas été consommée.

Considérant l'évolution simplificatrice du projet d'aménagement de la place Charles-de-Gaulle, porté par l'actuelle Municipalité, il est proposé de redéfinir l'affectation d'une partie de cette mission d'A.M.O., en souhaitant voir étudier les avantages et inconvénients, pour la collectivité, de l'implantation d'une halle pour le marché hebdomadaire, sur la Place Charles-de-Gaulle, comparés aux avantages et inconvénients de la transformation du auvent de la Maison Lebrun (situé au Passage Dunois) et des toilettes publiques attenantes, en halle pour le marché hebdomadaire ouverte sur la Place de la Basilique.

A noter que ce projet de halle pour le marché hebdomadaire peut faire l'objet d'une subvention de 20 % du Conseil Régional du Centre, à condition que cette partie du projet d'ensemble soit aboutie pour Octobre 2015.

Madame Brigitte MARTIN demande des précisions sur cette étude de faisabilité et rappelle la nécessite de bénéficier d'une réflexion municipale en parallèle, sur une telle réorientation de ce site.

Monsieur Philippe de TRISTAN explique que cette idée, alternative à l'idée de la halle sur la Place Charles-de-Gaulle, est apparue à l'occasion du Marché de Noël (qui s'est tenu sur ce site) et mérite, au préalable, d'être étudiée techniquement (sur sa faisabilité ou non), afin de pouvoir efficacement affiner la réflexion municipale.

Le Conseil Municipal se prononce, en l'unanimité, en faveur de cette réorientation de cette mission d'A.M.O., sans coût supplémentaire pour la collectivité.

10 - Étude de faisabilité – réaménagement de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 6 Avril 2013, le Conseil Municipal a attribué au Cabinet d'Architecture V+C ARCHITECTURE, de Saint-Jean-le-Blanc, une mission d'étude de faisabilité pour le réaménagement de la Bibliothèque Municipale, dans les locaux techniques associatifs de la cour du 131 rue du Maréchal-Foch (hypothèse non retenue par la précédente Municipalité). A ce jour, une partie des honoraires de cette mission n'a pas été consommée, soit 2 254, 68 € TTC

Considérant la volonté de réfléchir à un nouvel équipement public culturel à La Poule Blanche, porté par l'actuelle Municipalité, qui pourrait éventuellement accueillir, de façon mutualisée, la fonction « musique » et la fonction « lecture publique », mais dont les capacités de financement, au mieux en fin de mandat, restent incertaines, il est proposé de redéfinir l'affectation du solde de cette mission d'étude de faisabilité, en souhaitant voir étudier l'intérêt (ou non) que représenteraient les locaux annexes de la Maison Lebrun (situés Passage Dunois), afin d'y accueillir éventuellement cette fonction « bibliothèque municipale ». Dans cette configuration, le cas échéant, la programmation budgétaire d'un tel réaménagement pourrait être accélérée par l'éventualité d'une mise en vente concomitante du bâtiment communal du 133 rue du Maréchal-Foch (l'actuelle bibliothèque municipale) en vue d'y faciliter l'implantation d'un commerce privé.

Monsieur Olivier JOUIN demande, à propos de « *l'implantation d'un commerce privé* », si cela correspond à une simple intention municipale ou bien à une réelle opportunité.

Monsieur le Maire explique qu'il y a bien un commerce potentiellement pressenti et adapté à ce bâtiment, même s'il est largement prématuré de l'évoquer davantage.

Monsieur Gabriel PINSARD rappelle l'intérêt de bénéficier d'une vue d'ensemble, grâce à ces différentes études de faisabilité, sur l'ensemble des usages de cette propriété communale qu'est la Maison Lebrun.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de la réorientation de cette mission d'étude de faisabilité, sans coût supplémentaire pour la collectivité.

Monsieur le Maire souhaite missionner les commissions « Patrimoine et Culture » et « Relations avec les Acteurs Économiques » pour affiner ce dossier.

11 - Demandes de subventions

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée de la Culture, présente au Conseil Municipal, une demande de subvention au Conseil Général du Loiret, pour ce qui concerne l'organisation d'un salon d'artistes amateurs dénommé « CLÉRY ART » qui se tiendra en Août 2015, dans la salle municipale « Charlotte de Savoie ». Une subvention de 30% est espérée.

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée de la Culture, présente au Conseil Municipal, une demande de subvention au Conseil Général du Loiret, pour ce qui concerne les frais de fonctionnement de l'école municipale de musique pour l'année 2015. Une subvention de 3 000 euros est espérée.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de l'Action Scolaire, présente au Conseil Municipal, une demande de subvention au Conseil Général du Loiret, pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du R.A.S.E.D. pour l'année scolaire 2014-2015. Une subvention de 921 euros est espérée.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour solliciter chacune de ces demandes de subventions.

12 - Ajustement d'un tarif municipal voté pour 2015.

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée de la Culture, explique au Conseil Municipal, qu'une délibération du 8 Décembre 2014, a fixé les tarifs de plusieurs services publics municipaux pour l'année 2015. Parmi eux, ceux de l'école municipale de musique.

La revalorisation du tarif « location du parc instrumental » a été effectuée à 95 euros. Ce tarif se doit d'être identique entre celui pratiqué par l'Harmonie de Cléry, propriétaire d'une très grande partie du parc instrumental loué et celui pratiqué par la Commune de Cléry-Saint-André, propriétaire de seulement quelques instruments.

Ainsi, en application du partenariat cohérent et efficace entre l'Harmonie de Cléry et la Commune de Cléry-Saint-André, il est proposé de rétablir le tarif de 90 euros (et non 95 euros) pour les frais de location du parc instrumental applicable au 1^{er} Septembre 2015.

Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, cette proposition d'ajustement de ce tarif spécifique.

13 - Crédit d'une régie municipale pour la restauration scolaire.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de l'Action Scolaire, explique au Conseil Municipal, qu'en complément de la délibération du 13 Octobre 2014, qui avait transféré à la Commune de Cléry-Saint-André, la compétence de délibérer sur le tarif de restauration scolaire et de percevoir les recettes en lieu et place de la Caisse des Ecoles Publiques, il y a lieu de créer un régie de recettes communale, pour ce service public, afin de savoir recevoir les recettes versées en espèces ou en chèques de la part des usagers qui paient « au ticket ».

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la création de cette régie de recettes.

14 - Modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de proposer deux modifications du tableau des effectifs du personnel communal :

- La transformation d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non-complet (23/35^{èmes}), en poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non-complet (27/35^{èmes}), afin de tenir compte de l'ouverture élargie au mercredi matin, de la déchetterie intercommunale de Cléry-Saint-André. Il s'agit du poste occupé par M. Albert KUNTZ (mis à disposition du S.M.I.R.T.O.M. de la Région de Beaugency). Cette évolution a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique du CDG-FPT, en date du 3 Février 2015, pour une entrée en vigueur au 1^{er} Mars 2015.
- La transformation d'un poste d'Attaché Territorial Principal à temps complet, en poste d'Attaché Territorial à temps complet. Cette évolution entrera en vigueur au 11 Avril 2015, à l'occasion de l'arrivée du nouveau Directeur Général des Services de la Mairie.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

15 - Renouvellement de l'adhésion à l'assurance groupe du CDG-FPT pour le personnel communal.

Monsieur le Maire explique que la Commune de Cléry-Saint-André bénéficie actuellement d'un contrat d'assurance groupe, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour ce qui concerne les risques financiers liés à certaines situations du personnel communal (arrêts maladie, congés maternité, accident de service et décès).

Ainsi, il est proposé de s'associer à nouveau à la procédure de consultation lancée par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour la période 2016-2020.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

16 – Vie des commissions municipales.

Une Commission conjointe « Relations avec les Acteurs Économiques » et « Travaux Sécurité Circulation » se réunira le 17 Février 2015, pour le projet de dévoiement de la RD 951 aux abords de la Basilique Notre-Dame de Cléry.

La Commission « Action Sociale, Solidarité, Petite Enfance » s'est réunie le 22 Janvier 2015, pour la préparation du repas des Aînés. Elle se réunira à nouveau le 5 Mars 2015.

La Commission « Finances » s'est réunie le 10 Février 2015, pour l'examen du projet de budget 2015.

La Commission « Travaux, Sécurité, Circulation » se réunira le 17 Février 2015, pour le projet d'aménagement de sécurité de la rue du Collège.

La Commission « Patrimoine et Culture » se réunira le 12 Mars 2015.

La Commission « Action Scolaire » s'est réunie le 15 Janvier 2015, pour un bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, puis le 16 Janvier 2015, pour l'attribution des marchés du projet d'aménagement d'un dortoir pour l'école maternelle.

17 - Information et échanges sur l'avenir de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire souhaite amorcer une réflexion avec l'ensemble des élus municipaux sur l'avenir de l'intercommunalité, dans un contexte d'évolutions législatives encore en cours d'affinage parlementaire.

Notamment, il explique qu'il a participé à deux réunions de travail informelles avec les Maires des communes de la Communauté de Communes du Val des Mauves, de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency et de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne. L'objet de ces réunions était d'envisager le lancement d'une étude sur l'éventualité d'un regroupement de ces quatre communautés de communes (avec le Val d'Ardoux), ce qui réunirait environ 50 000 habitants.

Monsieur Olivier JOUIN contribue à cet échange en considérant que c'est en effet une chance pour le territoire de penser que la Loire n'est plus une frontière, comme l'a initié la précédente Municipalité en créant la Fête du Pont. De ce fait, il est utile d'étudier cette hypothèse.

Monsieur Claude BOISSAY explique également qu'une réflexion est en cours pour l'éventualité d'un regroupement, sur le même territoire, à terme, de l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans un contexte de désengagement de l'Etat.

Monsieur le Maire précise en effet que la Fête du Pont, mais aussi le regroupement des Offices de Tourisme de Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire et Beaugency, sont de bons points de départ pour cette réflexion.

Monsieur Alain GRILLON analyse que ce territoire serait proche de celui du S.M.I.R.T.O.M., ce qui va dans le sens des discussions qu'il entretient, en qualité de Président du S.M.I.R.T.O.M., avec le Président de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne.

Monsieur Daniel ZONCA interroge sur les conséquences potentielles de ces différents redécoupages administratifs sur la présence de la Gendarmerie Nationale, à Cléry-Saint-André. Monsieur le Maire confirme que c'est l'un de ses points de vigilance.

18 – Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

• La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :

La Commission « Travaux – Entretien des bâtiments » s'est réunie le 20 Janvier 2015, à Jouy-le-Potier, en présence de Monsieur Gabriel PINSARD. Un point a été fait sur les modalités d'entretien du centre de loisirs de Jouy-le-Potier.

Une réunion de restitution sur le dossier « Maison de Santé » a eu lieu, en séance privée, le 28 Janvier 2015, à Cléry-Saint-André, en présence de Mesdames Catherine BURAULT, Nathalie DUPUIS, Sylvie THIÉRY, Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC, Alain DIET, Olivier JOUIN et Daniel ZONCA.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 3 Février 2015, à Cléry-Saint-André, en présence de Mesdames Odile BOURGOIN, Catherine BURAULT, Nathalie DUPUIS, Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC, Alain DIET, Olivier JOUIN et Daniel ZONCA. Le choix du projet « Charles-de-Gaulle » a été réalisé pour la Maison de Santé.

La Commission « Culture Education » s'est réunie le 6 Février 2015, à Cléry-Saint-André, sous la Présidence de Madame Odile BOURGOIN et en présence de Mesdames Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS et de Monsieur Olivier JOUIN.

Un point a été fait sur la préparation des prochaines manifestations culturelles. Elle se réunira à nouveau le 9 Avril 2015, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Actions Sociales et Services à la Population » s'est réunie le 9 Février 2015, à Mareau-aux-Prés, en présence de Mesdames Laurence HUME, Karine SAINTON, Sylvie THIERY et Monsieur Olivier JOUIN.

La session agricole a eu lieu le 10 Février 2015, à Cléry-Saint-André, sous la Présidence de Monsieur Claude BOISSAY et en présence de Madame Catherine BURAULT, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Gérard CORGNAC et Daniel ZONCA.

La Commission « Voiries » se réunira le 17 Février 2015, à Jouy-le-Potier.

Une conférence sur le thème « Être un jeune enfant à l'ère du toujours plus » sera proposée par les Réseaux d'Assistantes Maternelles de notre secteur, le 27 Mars 2015, à 20 heures, à Baule.

Une manifestation culturelle, dans le cadre du Printemps des Poètes, sera proposée le 27 Mars 2015, à Mareau-aux-Prés.

Une manifestation culturelle, sur le thème du cirque, sera proposée le 2 Avril 2015, à Cléry-Saint-André, pour des séances réservées aux jeunes enfants (0-3 ans) du RAM et de la Crèche Familiale.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

La Commission « Administration, Finances, DSP » s'est réunie le 20 Janvier 2015, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON et en présence de Messieurs Gérard CORGNAC et Daniel ZONCA.

Le Bureau s'est réuni le 4 Février 2015, à Mézières-lez-Cléry, en présence de Monsieur Daniel ZONCA.

La Commission « Finances » s'est réunie le 11 Février 2015, à Mézières-lez-Cléry,

- **Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.**

Le Comité Syndical se réunira les 24 Février et 12 Mars 2015, à Beaugency, respectivement pour le Débat d'orientations Budgétaires et le vote du Budget Primitif 2015.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Une réunion du Comité de Pilotage pour l'étude bilan a eu lieu le 2 Février 2015, à Cléry-Saint-André, en présence de Messieurs Jean-Pierre LEFEBVRE et Daniel ZONCA.

- **Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)**

Le Bureau se réunira le 19 Février 2015, à Ouvrouer-les-Champs.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le Comité Syndical s'est réuni le 4 Février 2015, à Mareau-aux-Prés, en présence de Mesdames Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Sylvie THIERY et Monsieur Gérard CORGNAC. Il se réunira à nouveau le 18 Mars 2015, à Mareau-aux-Prés.

• **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le Bureau élargi s'est réuni le 20 Janvier 2015, à Jouy-le-Potier, en présence de Monsieur Gérard CORGNAC.

Le Comité Territorial de Suivi s'est réuni le 20 Janvier 2015, à Jouy-le-Potier, en présence de Monsieur Claude BOISSAY.

La Commission « Aménagement du Territoire et Développement Durable » s'est réunie le 20 Janvier 2015, à Ménenstreau-en-Villette, en présence de Mesdames Nathalie DUPUIS et Brigitte MARTIN.

Le Comité Syndical s'est réuni le 5 Février 2015, à Marcilly-en-Villette, en présence de Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC, Olivier JOUIN et Jean-Pierre LEFEBVRE.

La Commission « Communication et Culture » s'est réunie le 10 Février 2015, à La Ferté-Saint-Aubin.

Une réunion publique d'information sur le Diagnostic du SCoT est programmée pour le 19 Février 2015, à 19 heures, à La Ferté-Saint-Aubin.

19 - Informations diverses.

Madame Sylvie THIERY, Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et de la Solidarité, informe que la Commune de Cléry-Saint-André comptait au mois de Janvier 2015, 151 demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 2,7% par rapport aux chiffres de Décembre 2014. La répartition de ces demandeurs est de 76 hommes et 75 femmes ; de 122 indemnisables et 29 non-indemnisables.

20 - La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 20 avril 2015, à 19 heures.

21 - Questions des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Olivier JOUIN a posé une question écrite préalable pour savoir s'il serait possible d'envisager la construction de la Maison de Santé intercommunale, sur les terrains communaux de La Poule Blanche, plutôt que Place Charles-de-Gaulle.

Monsieur Alain GRILLON rappelle que nous sortons de plusieurs longues années d'étude de ce dossier intercommunal, désormais adopté à l'unanimité, et qu'il est irresponsable de vouloir à nouveau refaire des études complémentaires, alors même que le positionnement de la Place Charles-de-Gaulle à proximité de la pharmacie, de La Poste et de la Clinique Vétérinaire, est un atout pour le projet.

Monsieur Claude BOISSAY s'étonne de ce questionnement dans la mesure où la délibération du Conseil Municipal du 13 Octobre 2014, adoptée à l'unanimité, n'évoquait que l'hypothèse de la Place Charles-de-Gaulle pour la solution de construction neuve. De plus, il rappelle que la Commune de Cléry-Saint-André ne dispose pas de la maîtrise foncière de tous les terrains souhaités dans ce secteur de La Poule Blanche et que d'autres projets communaux ont besoin de ces réserves foncières actuelles ou à venir. Enfin, la question des parcs de stationnements et des questions de circulation routière adaptée à l'arrivée d'un nouveau quartier mérite d'être travaillée avant l'implantation de nouveaux équipements publics.

Monsieur Thierry TELLIER insiste sur la nécessaire proximité entre la Maison Médicale et la Pharmacie. Sur ce point, Madame Brigitte MARTIN considère que la pharmacie peut tout à fait être amenée à redéménager.

Monsieur le Maire clôture la discussion en rappelant tout l'historique de ce dossier et des nombreuses études réalisées, qui ont abouti à deux délibérations (du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire) approuvées à l'unanimité, concordantes et adaptées, qui ne citent, l'une et l'autre, que la place Charles-de-Gaulle, comme lieu d'implantation souhaité de la maison de santé communautaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h. 15.